

# LE MOT DU MAIRE

## Animations

Samedi 6 Décembre 2014

### TÉLÉTHON 2014

M. le Maire a souhaité que le Téléthon soit organisé dans la commune. Avec l'aide de certains élus et de bénévoles, cette journée a été réussie à tout point de vue. Dès le matin, des petits déjeuners étaient servis et nous remercions ces Dames qui dès 7h ont accueilli une centaine de personnes pour un déjeuner très copieux. Merci aux jeunes pompiers de Rivesaltes qui ont "lavé" des voitures toute la matinée ainsi qu'aux "éclaireurs" qui ont servi déjeuners et repas de midi, enfin un grand merci à toutes les Associations qui ont participé à leur façon à la réussite de cette journée et notamment à "tout en soie, l'atelier créatif, la maison de retraite, la Zumba, le judo, la boxe, le tennis, la rifle du 3ème Age, la belote, les tréteaux de l'Agl, les écoles.... Ainsi que tous les bienfaiteurs, par des dons, des tri-packs de vins offert par toutes les caves particulières du village qui ont permis de faire une très belle tombola avec une quarantaine de lots. Le résultat net de cette journée a été de **4079,29€**. Bravo et Merci à tous.

Dimanche 7 Décembre 2014

**"Illumination du Sapin de Noël" 400 PERSONNES POUR ILLUMINER LE SAPIN DE NOËL**  
**— Les Espiranencs sont venus en force à l'espace Jean Teulière pour assister à l'illumination de l'arbre de Noël.** La Municipalité, organisatrice de la manifestation, avait mis les petits plats dans les grands pour faire patienter l'assistance jusqu'à la tombée de la nuit. C'est donc dans la continuité du Téléthon

que la salle Joan Cayrol, en ce jour de grande tramontane, a été ouverte au public; les adultes pouvant se réchauffer devant un vin chaud et les enfants devant un chocolat et autres jus de fruits et gâteaux.

Les deux jeux gonflables pris d'assaut dès leur installation par de nombreux enfants ont été subitement désertés lors de l'arrivée du Père Noël et de la Mère Noël sur leur charrette tirée par deux ânes. Invités à la balade sur l'attelage dans les rues, les bambins ont mis à rude épreuve ce sympathique Papa Noël. Puis le couple arrivait sous ses déguisements au profil vénitien, haut perché sur des échasses. En quelques enjambées, il rejoignait le centre du village suivi d'une bruyante kyrielle d'enfants, nullement impressionnés. Venait ensuite le lâcher de ballons avec un petit mot de chaque enfant à l'attention du vieux bonhomme caché quelque part dans le ciel, ballons que les plus petits ont suivi de leurs yeux écarquillés jusqu'à disparaître. Le concours de dessins des classes maternelles et primaires, des écoles Les Lauriers Roses et de Jean-Alio était exposé dans la salle et les heureux gagnants, Eliot Bouquet et Elisa Soriano, ont été mis à l'honneur.

Puis venait le moment tant attendu de l'illumination de l'arbre de Noël. Le majestueux sapin trônant sur son piédestal comme par magie s'illuminait, brillant de mille feux, accompagné par des chants de Noël. La fête s'achevait dans la joie et bonne humeur et laissera de beaux souvenirs aux enfants qui, déjà, en redemandent.

Dany GOIZÉ - *L'Indépendant*, 14/12/2014.



## DANS CE NUMÉRO

Animations.....	1
Monoxide de carbone.....	2
Les Taxis de vos Nuits .....	2
Savoir réagir à l'alerte.....	2
Brûlage.....	3
Liste électorale .....	3
Conseil municipal.....	3
Recensement.....	3
Grippe aviaire .....	3
Écoles.....	4
Artisans et Commerçants ...	4

## FLASH

- Les éditions précédentes de "LE MOT DU MAIRE" sont à présent disponibles dans "L'ESPACE TELECHARGEMENT" du site [WWW.ESPIRA.COM](http://WWW.ESPIRA.COM).



# Sécurité



## MONOXYDE DE CARBONE

Avec une centaine de décès en moyenne par an, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. Entre le 1er septembre 2013 et le 31 mars 2014, 1 028 épisodes d'intoxication domestique au CO survenus par accident et impliquant 3 050 personnes, ont été signalés au système de surveillance de l'Institut de veille sanitaire (InVS).

Pourtant, certains symptômes sont annonciateurs d'une intoxication au monoxyde de carbone : maux de têtes, nausées et vomissements. Bien identifiés, ils permettent de réagir rapidement et d'éviter le pire.

Pour plus d'informations :

<http://www.sante.gouv.fr/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone.html>

## Action "LES TAXIS DE VOS NUITS"

L'association ROUTE 66 met en place à partir du Vendredi 5 Décembre 2014, un réseau de taxis de nuit à prix attractifs pour permettre une plus grande mobilité et lutter contre les conduites à risques.

Elle propose à ses adhérents de partager les services d'un taxi partenaire, de connaître le montant de leur participation à l'avance et de régler en ligne.



Ces services peuvent être demandés tous les vendredis et samedis soir de 20h00 à 5h00 par le biais du site [www.taxis-route-66.fr](http://www.taxis-route-66.fr)

"LES TAXIS DE VOS NUITS" desservent trente communes autour de Perpignan.

Plusieurs modes d'inscriptions et accompagnement sont possibles :

- Un site internet
- Une application sur Smartphone
- Un standard téléphonique opérationnel toute la nuit
- La possibilité de venir au siège social de l'association du Lundi au Vendredi de 9h à 17h

*Pour plus d'informations : ASSOCIATION ROUTE 66 - 12, rue de la Paix - 66000 Perpignan - 04.68.73.80.39 - [www.route-66.fr](http://www.route-66.fr) - [association.route66@gmail.com](mailto:association.route66@gmail.com)*

*« LES TAXIS DE VOS NUITS desservent trente communes autour de Perpignan.... »*

## Savoir réagir à l'alerte lors d'une crise majeure



### Le signal national d'alerte

Son montant et descendant émis par les sirènes.  
**L'alerte** : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

**Fin de l'alerte** : son continu de 30 secondes

**Les essais mensuels** : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes tous les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois

### L'alerte : un danger imminent ou en cours

- > Réagissez immédiatement.
- > Adoptez les comportements réflexes de sauvegarde



### Mettez-vous en sécurité

Rejoignez sans délai un bâtiment.



### Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.



### Tenez-vous informés

Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions.



### Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

A côté d'un barrage hydraulique, si vous entendez le signal national d'alerte ou le signal spécifique « corne de brume », rejoignez sans délai un lieu en hauteur.

Pour se protéger des risques, il faut les connaître.

Renseignez-vous en mairie ou en préfecture.

Ou sur :

- [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)
- [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)
- [www.prim.net](http://www.prim.net)



**Être citoyen, c'est agir. Vous aussi, soyez prêts.**

## Brûlage

Nous rappelons que du 1er juin au 30 septembre il est strictement interdit d'allumer du feu. Mais en dehors de ces périodes les propriétaires peuvent procéder à des brûlages en respectant le cadre réglementaire fixé par l'arrêté préfectoral N° 2013238-0011 du 26 août 2013. Les opérations portant sur des petits volumes ou de petites surfaces se font sous la responsabilité du propriétaire du terrain en respectant les consignes de sécurité fixées par l'arrêté précédent. (*l'essentiel de ces consignes est repris au verso de ce document*).

A l'inverse, les très grosses opérations font l'objet de procédures soumises à autorisation préfectorale. Les volumes et surfaces intermédiaires (*respectivement entre 2 et 20 m<sup>3</sup> ou entre 100 et 10 000 m<sup>2</sup>*) font l'objet d'une procédure déclarative soumise à autorisation de la mairie où est réalisée l'opération de brûlage.

La demande classique prend la forme d'un imprimé (*annexe n° 8 de l'arrêté précédent*). Le demandeur, après avoir renseigné ce document, doit le porter en mairie pour validation (*ou refus*). Le brûlage ne peut être réalisé sans cette autorisation.

**Télédéclaration :** Une autre possibilité de déclaration vous est maintenant offerte, sous forme dématérialisée, à partir de n'importe quel ordinateur ayant un accès à internet. Cette solution vous permet, de façon simple et rapide, de formuler votre demande et d'obtenir son approbation (ou non) sans avoir à vous déplacer en mairie.

Pour cela, vous devez vous rendre sur le site suivant : [www.autorisation-brulage66.com](http://www.autorisation-brulage66.com)

Après inscription, il vous suffit de renseigner, point par point, les principaux éléments qui vous sont demandés pour caractériser, sans risque d'erreur ou d'oubli, votre projet de brûlage (un didacticiel est accessible sur la page d'accueil). Une fois votre déclaration finalisée, un message automatique est envoyé à la mairie concernée, l'alertant de votre demande. Vous serez alors informé par message électronique de la suite donnée.

## Listes électorales

Les personnes désirant s'inscrire sur les listes électorales de la commune, doivent se présenter en Mairie, **au plus tard le 31 décembre 2014** et se munir de la Carte Nationale d'Identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

## Mairie

Nous vous informons que les services de Mairie seront fermés en raison des fêtes de fin d'année les vendredis 26 décembre 2014 et 2 janvier 2015. Merci pour votre compréhension.

## Conseil Municipal

La Municipalité vous informe de la démission de ses fonctions de **M. André GOIZÉ**, celui-ci a été remplacé par **M. Norbert MARCO**.

## Recensement

### RECENSEMENT du 15 janvier au 14 février 2015.

Dans "Le Mot du Maire" N°2, nous vous informions du prochain recensement. Pour ce faire, nous avons découpé le village en 8 districts. Nous avons donc recruté les agents recenseurs, il s'agit de :

- Madame BERTHET Halima
- Madame BOURGOIS Joëlle
- Madame HERVE Catherine
- Madame MARIN HUESCAR Virginie
- Mademoiselle MILLE Morgane
- Mademoiselle RAMIREZ Jennifer
- Madame TRICAS Karine
- Madame UBEDA Viviane

***Nous vous remercions de leur accorder votre meilleur accueil.***

## GRIFFE AVIAIRE

Par arrêté du 27 novembre 2014, le niveau de risque en matière d'influenza aviaire est relevé au niveau modéré sur l'ensemble du territoire. Ceci implique la mise en place de mesures de prévention et de surveillance sur l'ensemble du département.

### Les mesures de surveillance

Les détendeurs de volailles déclarent sans délai au vétérinaire sanitaire tout comportement anormal et inexplicable des oiseaux ou tout signe de maladie grave.

La consultation du vétérinaire au titre de la surveillance fondée sur les critères d'alerte est à la charge de l'éleveur.

### Les mesures de prévention et biosécurité

Tout propriétaire ou détendeur d'oiseaux doit prendre les mesures nécessaires afin de limiter les contacts directs ou indirects avec les oiseaux vivant à l'état sauvage.

L'utilisation d'eaux de surface pour le nettoyage des bâtiments et des matériels d'élevage ainsi que pour l'abreuvement des oiseaux est interdite, à moins que cette eau n'ait été traitée pour assurer l'inactivation d'un éventuel virus.

L'approvisionnement des oiseaux en aliments et en eau de boisson, doit se faire à l'intérieur d'un bâtiment au moyen de distributeurs protégés de telle façon que les oiseaux sauvages ne puissent accéder à ces dispositifs ni les souiller.



## Association « ARTISANS & COMMERCANTS »

L'assemblée générale pour la création de l'association «ARTISANS & COMMERCANTS» aura lieu le Mercredi 21 Janvier 2015 à 19h30, salle Joan Cayrol en présence de la C.C.I.

L'association aura pour rôle de fédérer les professionnels de la commune mais aussi dynamiser et animer différents évènements et animations tout au long de l'année.



## Écoles

### RENCONTRES CIVIQUES AVEC MONSIEUR LE MAIRE.

Le Centre de Vacances Espiranéen (C.V.E.) dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) propose aux enfants des rencontres civiques avec Monsieur le Maire, Philippe FOURCADE.

Les enfants sont alors aidés par leur animatrice (Sabine GIRONELLA) pour la prise de rendez-vous officielle, préparer les questions qui seront posées lors de cette rencontre, et surtout bien sûr les accompagner jusqu'à cet entretien se déroulant à la Mairie même.

Un moment convivial et très riche partagé entre ces très jeunes citoyens et Monsieur le Maire. Ces rencontres auront lieu tout au long de l'année avec différents élèves de différentes classes de l'école primaire Jean Alio.



### Réception du Centre de Vacances Espiranéen

Pour marquer la fin du trimestre, le C.V.E. qui gère les temps périscolaires et extrascolaires a organisé une petite réception le **Mercredi 17 Décembre** « Al Raparou ».

C'est autour d'un goûter convivial que les parents ont pu découvrir la créativité dont leurs enfants ont fait preuve lors des activités manuelles proposées (*dessins, peintures, collages, découpages, etc...*) ainsi que les photos prises lors des sorties.

Tout le monde a pu savourer les gâteaux faits l'après-midi même par les enfants.

Nous notons une progression du nombre d'inscriptions sur cette fin de trimestre, nous espérons que celle-ci se poursuivra tout au long de l'année.

Un grand merci à la Directrice Myriam ABELLANET, l'équipe d'animation, les responsables de l'association ainsi que tous les parents présents.

Toutes les photos sont accessibles sur internet à l'adresse suivante :

<https://plus.google.com/photos/117228477004931257463/albums/6094167094391291857?authkey=CImjuf3KtrDsRg>

### Le Papa Noël de l'école maternelle « Les Lauriers Roses »

**Jeudi 18 Décembre** au matin, les enfants de l'école maternelle ayant été très sages tout au long de l'année, le Papa Noël y faisait une escale exceptionnelle afin de les rencontrer et les remercier pour leurs très nombreuses lettres.

Bien sûr, il n'a pas oublié de les couvrir de cadeaux mais aussi de gentillesse, tendresse et embrassades....

Merci aux enfants pour leur accueil. C'est sûr, il reviendra l'année prochaine !!!

